

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la  
Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 10 mai  
2019 à 17 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine  
Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire  
Madame Sylvie Langlois, conseillère  
Madame Noëlla Daraiche, conseillère  
Monsieur Jean-François Synnett, Conseiller

Absent : Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller  
Monsieur Marion Boucher conseiller  
Monsieur Albin Fournier, conseiller

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre  
la séance.

**2019-05-409**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents  
Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-  
après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum;
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour; ®
- 3) Dépôt micro plan d'affaires®
- 4) Règlement gestion contractuelle®
- 5) Affichage®
- 6) Période de questions
- 7) Levée de l'assemblée®

**2019-05-410**

**Dépôt micro plan d'affaires**

Considérant que la municipalité a entrepris des démarches pour faire du  
développement économique sur le site de la seigneurie de Madeleine;

Considérant qu'un micro plan d'affaires a été produit avec l'aide du CLD de la  
Haute-Gaspésie;

Considérant que le maire Joël Côté se rendra à Québec le 14 mai pour y  
rencontrer le Ministre Pierre Fitzgibbon et présenter les démarches de  
développement potentiel du site;

Il est proposé par Jean-François Synnett et résolu unanimement d'accepter le  
dépôt du micro plan d'affaire tel que présenté.

2019-05-411

**Règlement 204 sur la gestion contractuelle**

Considérant que le règlement 204 sur la gestion contractuelle a été présenté le 6 mai dernier lors de la séance régulière du conseil municipal;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de cette même réunion;

Considérant qu'aucune modification n'a été apportée sur le projet de règlement ainsi présenté le 06 mai 2019;

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu unanimement que le règlement 204 portant sur la gestion contractuelle soit adopté et entre en vigueur conformément à la loi.

2019-05-412

**Affichage municipal**

Considérant que la MRC de la Haute-Gaspésie a adopté une image de marque pour son affichage;

Considérant que la municipalité veut améliorer son affichage sur son territoire en tenant compte de l'image de marque de la MRC;

Considérant que l'affichage actuel est désuet et à la fin de sa vie utile;

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le mandat de concevoir des 5 affiches, dont deux aux extrémités est et ouest et trois autres pour annoncer « Manche-d'Épée, Madeleine centre et Rivière-Madeleine » :

2 affiches entrées Est et Ouest = 20 637.44 \$

3 affiches village = 33 817.03 \$

Plus frais de conception.

Et de payer la dépense à même le surplus cumulé.

**Période de questions**

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

**Levée de l'assemblée**

2019-05-413

Il est proposé par Jean-François Synnett que l'assemblée soit levée, il est 17 h 20.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

---

Joël Côté maire

---

Vital Côté directeur général